

là où il sera possible. Huit provinces ont souscrit à cet accord conclu avec le gouvernement fédéral en 1950; la Nouvelle-Écosse y a souscrit en 1952. La longueur de la route traversant ces neuf provinces compte 4,580 milles se répartissant comme il suit: Terre-Neuve, 610 milles; Île-du-Prince-Édouard, 74 milles; Nouvelle-Écosse, 310 milles; Nouveau-Brunswick, 388 milles; Ontario, 1,412 milles; Manitoba, 305 milles; Saskatchewan, 414 milles; Alberta, 292 milles; Colombie-Britannique, 692 milles; parcs nationaux, 83 milles. Le Québec, bien que ne coopérant pas financièrement avec le gouvernement fédéral, assure cependant une route qui raccorde la route transcanadienne aux frontières de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les contrats accordés dans les neuf provinces participantes pour de nouveaux travaux d'aménagement entre le 9 décembre 1949 et le 31 mars 1955 s'élèvent à \$179,096,584, la part de l'État fédéral s'établissant à 50 p. 100, soit \$89,548,291. Les paiements fédéraux aux provinces durant cette période, pour des travaux antérieurs, provisoires et nouveaux se sont élevés à \$65,462,051. La main-d'œuvre sur les lieux, jusqu'au 31 mars 1955, a représenté 3,426,801 jours-hommes de huit heures; le travail connexe pour la fourniture des matériaux et des services nécessaires a été évalué à 5,825,562 jours-hommes.

L'État fédéral couvre entièrement le coût des tronçons de la route situés dans les parcs nationaux; le Parlement a affecté \$5,500,000 à cette fin pour l'année terminée le 31 mars 1956.

En août 1955, des contrats avaient été approuvés pour le nivellement de 1,835 milles de route et l'équivalent de 1,554 milles avait été aménagé. Des contrats visant des travaux de fond et de pavage avaient été approuvés pour 1,357 milles et l'équivalent de 1,167 milles avait été achevé. De plus, 117 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de long avaient été achevés.

Rues urbaines*.—Les statistiques des rues, trottoirs, ponts et ponceaux des villes et villages ont été recueillies depuis 1935. Les plus petites municipalités n'y figurent pas, leurs dépenses pour la construction et le maintien des rues n'étant pas considérables n'ajouteraient que peu au total. Pour l'année terminée le 31 mars 1954, 317 municipalités ont déclaré 15,909 milles de rue, dont 4,709 milles étaient asphaltés, 804 bétonnés, 3,845 milles bitumés, 3,689 milles couverts de gravier ou de pierre concassée et 72 milles d'autres surfaces. Ainsi, la longueur totale des rues revêtues était de 13,119 milles et le reste était des rues de terre. En 1954, les dépenses pour les rues urbaines des 317 municipalités se sont élevées à \$93,045,185 contre \$82,981,153 pour 303 municipalités l'année précédente. Les 13 villes qui ont déclaré des dépenses excédant un million en 1954, ont réuni 57.2 p. 100 des dépenses totales. La ville de Toronto à elle seule a dépensé \$6,300,000, soit 5.8 p. 100 du total. Le fait saillant qui ressort des dépenses des villes en 1954 a été la prise en charge par la municipalité de Toronto des principales voies publiques de la région qui s'est traduite par le nouveau revêtement de la chaussée de la rue Yonge, pour le prix de \$1,200,000.

Section 3.—Véhicules automobiles

Immatriculation.—Les automobiles ont été immatriculées pour la première fois au Canada en 1904 et l'Ontario était la seule province à délivrer des permis cette année-là. Le Nouveau-Brunswick a commencé à immatriculer les automobiles en 1905; le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta, en 1906; la Colombie-Britannique, en 1907; le Manitoba, en 1908; la Nouvelle-Écosse, en 1909; l'Île-du-Prince-Édouard, en 1913; le Yukon, en 1914.

En 1905, seulement 565 véhicules automobiles sont immatriculés au Canada; en 1915, le total est de 95,284 et, dix ans après, de 724,048. Sauf les années 1931 à 1933, toutes les années accusent une augmentation jusqu'à 1941, où 1,572,784 véhicules automobiles sont immatriculés. Le nombre de véhicules commerciaux continue d'augmenter durant la guerre, mais les voitures particulières enregistrent une diminution prononcée, à cause des restrictions de fabrication et du rationnement des pneus et de l'essence. Toutefois,

* Des renseignements supplémentaires sur les rues urbaines sont fournis dans le rapport annuel du B.F.S., *La statistique de la voirie*.